Tribune libre : « Et si on parlait ! »

Mercredi 10 septembre « ELIOT », le chien de Geneviève Decisier, a été tué par un chasseur. Parmi les règles de sécurité qui encadrent la pratique de la chasse, il en est une qui stipule que « le chasseur doit identifier le gibier avant de tirer ».
Eliot était un chien beige clair, rien à voir avec un sanglier. Alors est-ce que certains chasseurs dans l'excitation de tuer un sanglier oublient parfois ces consignes de sécurité ?
De plus Eliot était un chien tatoué et sa propriétaire n'a été prévenue de sa mort que le samedi soit 4 jours plus tard.
On m'a dit que le chasseur responsable était allé voir Mme Decisier, que tout était réglé, plus la peine d'en parler. Et bien si on en parlait !
Parce que bien sûr quand je vois des panneaux annonçant une battue dans un secteur, je ne vais pas aller me promener dans ce coin, mais il m'est déjà arrivé de me trouver au milieu d'une battue sans le vouloir et il n'y a rien de rassurant à penser que l'on pourrait être pris pour un sanglier.
C'est vrai, je ne suis pas partisane de la chasse et ce n'est un secret pour personne à St Roman de Codières, mais je n'ai jamais agressé un chasseur ni essayé d'empêcher la pratique de la chasse.
Mon propos n'est pas de polémiquer, mais je pense que dire les choses et en parler est plus constructif que d'essayer de les taire et peut nous faire prendre conscience de nos erreurs, de nos faiblesses et faire ainsi en sorte qu' elles ne se reproduisent plus.
Monsieur le chasseur qui avez tiré sur Eliot, je sais que vous êtes bouleversé, je sais que vous ne l'avez pas fait sciemment, je sais que vous avez proposé à Mme Decisier de lui racheter un chien, mais puissent mes propos et mon inquiétude vous obliger vous et tous les autres chasseurs, à toujours plus de vigilance et de responsabilité.

Catherine Capietto

Communiqué de l'ASA cigaloise

L'association sportive automobile cigaloise, remercie les administrés riverains , lors de l'édition du 32ème rallye national cigalois, et vous demandent de bien vouloir signaler les points qui peuvent vous paraître sensibles afin d'améliorer le bon déroulement et la sécurité de chacun l'an prochain. **mail : asa0809@orange.fr**

Samedi 29 novembre 2014 à 17 heures

Deux spectacles vous sont présentés par l'association Eurékart
Place du village ou à la bergerie en cas d'intempéries

Cie Sin « Tadek Progrom »

Cie Claire Ducreux « Le sourire du naufragé »

MAIRIE
30440
ST ROMAN DE CODIERES
TÉL : 04 67 81 30 50

Sommaire :

- Compte rendu du conseil du 30 septembre 2014
- Informations diverses
- Courrier des lecteurs

Vos articles, vos réflexions seront les bienvenus pour le prochain bulletin et sont à déposer en Mairie ou auprès de Michel Tasset.

Octobre 2014

Bulletin communal

Année 2014 n° 78

Cœur de village de St Laurent le Minier

Nous venons de vivre à St Roman une période de pluies diluviennes dans la nuit du 17 au 18 septembre. Nous n'avons pas été les plus mal lotis ; St Laurent le Minier, pour ce qui est de notre canton, a été dévasté.

Nous avons décidé, par solidarité, lors du conseil du 30 septembre, de leur attribuer un don de 1500 €.

Pour notre part, dès le lever du jour, Benoît, les conseillers disponibles et moi-même sommes allés sur le terrain pour pallier au plus pressé, et dégager, avec nos moyens les chemins obstrués.
Les communications étant coupées, la coordination n'a pas été facile, dans un premier temps. La route impraticable à Bourras, Le Recodier sous la Grandinelle, le Boussut isolé, la route de Peyridier ont été les priorités.

L'entreprise de Ghislain Pailler a répondu à nos appels rapidement et Rémy Duquenne a essayé de se libérer dès qu'il a pu et nous les en remercions.
Nous avons eu un entretien avec le responsable de la caserne des pompiers de Sumène. La question débattue étant : quelles sont les mesures à mettre en œuvre et les actions à mener dans ces situations exceptionnelles ?
Plus de connections avec les portables , très peu de téléphones fixes opérationnels, la majorité des voies bloquées, une panne générale d'électricité, Il nous faut prévoir pour l'avenir la mise en place d'une cellule de crise afin de coordonner les actions, par la mise en place d'un PCS (Plan Communal de sauvegarde).
Beaucoup de travaux restent à faire sur les chemins de la commune. Les réunions que nous avons eues, tant avec les techniciens du Conseil Général du Gard, en Sous Préfecture, et avec M. Le Sous préfet ont éclairci plusieurs points : la demande de déclaration en catastrophe naturelle de la commune sera présentée en conseil des ministres le 28 octobre, les frais de remise en état de la voirie communale sera pris en charge à hauteur de 50% environ à l'horizon de 2016 cela risque de représenter une lourde charge pour les finances communales.
Bonne lecture à tous, cordialement

Le Maire Luc Villaret

Compte rendu du conseil municipal du 30 septembre 2014

Le mardi trente septembre deux mille quatorze à vingt heures, le Conseil municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Luc Villaret, maire.

Etaient présents : Luc Villaret, Geneviève Decisier, Pierre Boissière, Nathalie Sordoillet, Gérard Etancelin, Sylvie Fenétrier, Adrienne Lautric, Frédérick Pascal, Thierry Landes, Gaultier Sordoillet.
Etait absente, et excusée : Nicole Caillat.

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour, Luc Villaret a fait lecture du compte rendu de la dernière réunion du Conseil du 19 août 2014. Ce compte rendu a été approuvé, sous une réserve émise par Frédérick Pascal : selon lui, la phrase relative au débat sur l'association du marché devrait être reformulée : (« *Un débat animé a eu lieu au sein du Conseil, à la fois sur la forme et sur le fond, plusieurs conseillers municipaux, issus de la nouvelle équipe ignorant tout des tensions existantes*") Luc Villaret a proposé de renvoyer cette discussion en fin de séance, dans le 4ème point à l'ordre du jour du Conseil (Questions diverses).

L'observation de F. Pascal pose cependant la question de la publication des éléments de comptes-rendus des réunions du Conseil dans le Bulletin communal, avant même que ces comptes-rendus n'aient été validés par les conseillers municipaux. Après discussion, il a été convenu que les éléments objectifs des débats du Conseil pourraient être publiés de façon intégrale dans le bulletin, et que les points plus subjectifs seraient plus globalisés.

I- Délibération pour la rétrocession du Syndicat mixte d'électricité du Gard (SMEG) au profit de la commune d'une fraction de la taxe sur la consommation

Luc Villaret a informé que la loi de finances rectificative du 8 août 2014 autorise un Syndicat d'électricité à reverser une fraction (25%) du produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité perçue par une commune, à condition que cette dernière prenne une délibération en ce sens. A défaut, le SMEG conserverait la totalité du produit de cette taxe.
Lecture a été faite d'un modèle-type de délibération, adoptée à l'unanimité.

II- La gestion des intempéries des 17 et 18 septembre 2014

Le maire a rappelé que la commune restait dans l'attente de sa reconnaissance en état de catastrophe naturelle, après la demande faite à la préfecture par la mairie. Du retard a été pris par les services de la préfecture dans l'instruction de notre dossier, en raison de la mention faite dans notre déclaration du phénomène de "Mouvement de terrain" (en référence à la situation d'une famille à Camplo), en plus du phénomène "Inondations par ruissellement et Coulées de boue". Les mouvements de terrain devant être vérifiés par des études géologiques relativement longues, la préfecture nous a conseillé de ne mentionner que les "Inondations par ruissellement et coulées de boue".

Compte-rendu de la réunion publique du 13 septembre 2014 sur le projet de la halle. (article Midi Libre du 7 octobre)

Beaucoup de monde pour cette réunion où le maire a expliqué à nouveau les motifs qui poussent la mairie dans ce projet : améliorer l'esthétique de la place du village, donner la possibilité d'un lieu d'abri, du soleil ou de la pluie, aux visiteurs mais aussi, à certaines manifestations communales type marché, Agantic, Fête champêtre etc……..
De surcroît, pousser au rapprochement des forces vives de la commune par une construction en collectif, aux possibilités de chacun.
Une certaine frustration s'est fait jour puisque ce projet ne peut-être arrêté sans la venue d'experts consécutive à toute demande de permis de construire.
Après qu'il ait été signifié par deux personnes que le projet initial devait se trouver à côté de la bergerie, l'ensemble de l'auditoire a convenu que, si halle il y avait, elle ne pouvait se trouver que dans un village.
« Il n'y a pas vraiment de village », fut-il entendu mais, c'est l'occasion justement d'en faire un lieu d'accueil et d'étape, les visiteurs jusqu'à présent se contentant d'aller jusqu'à la tour, la terrasse de la mairie pour la vue et de repartir aussitôt.
Le problème principal qui fut évoqué est le maintien ou non des ou d'un platane ; sont-ils malades, ne risque-t-ils pas de tomber un jour sur la halle, faut-il les garder et réduire la dimension de la construction. Les esprits s'échauffèrent un peu en arguant, pour certains, qu'on ne devait pas toucher à la place (elle fut pourtant remaniée et agrandie plusieurs fois). L'exposition de photos anciennes nous à fait voir qu'au début du 20 è siècle, il n'y avait pas de place du tout mais un pré en pente. Lucien, ancien forestier, nous a affirmé que les platanes n'étaient pas malades et que les pierres qui avaient été montées, il y a 20 ans, à l'intérieur des troncs pour éviter leur mort (ils avaient été attaqués par le feu) avaient fait leur ouvrage puisque l'aubier était en train de les assimiler. Encore une fois, nous comptons sur l'avis des experts et, à la demande de certains, il sera possible ensuite de faire une consultation municipale sur le bien fondé de cette réalisation et sa conception.

Elections sénatoriales dans le Gard :

Le dimanche 28 septembre 2014, Geneviève Décisier, nommée « Grand Electeur » pour la commune de St Roman, s'est rendue à la préfecture de Nîmes pour voter.
Un tiers des sénateurs étaient à remplacer.
Ont été élus :
Jean Paul Fournier et Vivette Lopez Liste Union de la droite
Simon Sutour Parti socialiste

Location de la bergerie du col :

Nous vous rappelons que la location de la bergerie se fait à la mairie, les mardis et vendredis après 16 heures et ce sur rendez vous. Ceci afin d'établir le contrat de location, la remise des clés, et le paiement.
C'est Nathalie Sordoillet qui est responsable de ce service.
La remise des clés après l'évènement se fait en concertation avec Nathalie.

Compte rendu du conseil municipal du 30 septembre (suite…)

Les autres points divers

Le propriétaire du chalet de la Serre de la Rouquette (vallée du Savel) a déposé une demande d'autorisation de travaux, pour en renforcer le soubassement et en élargir la terrasse.
Le croquis joint à la demande étant peu cohérent, Luc Villaret va se rapprocher du propriétaire.

Le captage de la Fage : une déclaration d'utilité publique (DUP) avait été engagée par la mandature précédente, mais laissée sans suite. Un courrier du Préfet nous a signifié que nous étions désormais hors délais, et qu'un hydrologue devait être désigné. Une nouvelle procédure de DUP va donc être introduite, et la mairie va tenter de conserver l'hydrologue qui avait déjà été sollicité.

Olivier Saléry s'est présenté à la mairie pour se plaindre de l'élargissement du chemin conduisant au réservoir effectué sans son autorisation, alors que ce chemin traverse une parcelle (110m²) dont il est propriétaire. Il a aussi signalé qu'un sondage aurait été fait sous le mur de la Jasse longue, et que des pierres auraient été enlevées.
Vérification faite, il apparaît que le chemin dont il s'agit a été ouvert par la mairie, et aux frais de celle-ci. Son entretien incombe à la mairie, qui dispose d'un droit de passage.
Luc Villaret se propose de demander à M. Saléry de préciser mieux, par courrier, l'objet de sa plainte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

Prochain rendez vous du comité des fêtes

Les habitants de St Roman
sont cordialement invités
à la traditionnelle
BRASUCADE

le samedi 8 novembre
à la bergerie du col
à partir
De 19heures
Concours de beloté à 16h

Grillée de châtaignes
et saucisses

Après la première liste de 73 communes des départements de l'Aveyron, du Gard et de l'Hérault reconnues en état de catastrophe naturelle par arrêté ministériel du 26 septembre, une seconde liste est en cours d'établissement, qui devrait inclure Saint Roman de Codières.

Si l'état de catastrophe naturelle nous était reconnu, les subventions de l'Etat et du département pourraient représenter entre 40 et 50 % des frais nécessaires. Un prochain Conseil municipal sera consacré aux choix à opérer sur le budget de la commune (Par exemple, le renoncement à la ligne prévoyant le remplacement du tracteur de la mairie).

Les intempéries des 17 et 18 septembre ont eu un caractère inédit, puisqu'en très peu de temps, la commune s'est trouvée privée d'électricité, de téléphone fixe, de relais de téléphone mobile, et de voies de communication, la plupart des routes communales et des chemins étant obstrués (Le tiers des chemins communaux est gravement endommagé). Dans ce contexte difficile, chacun s'est spontanément mobilisé individuellement, mais sans coordination possible.

Le risque assez probable de répétition de ces phénomènes climatiques doit conduire l'équipe municipale à rechercher une meilleure organisation collective, notamment en matière de communication et de coordination, pour une réactivité plus grande. En particulier, des suppléants aux trois référents par vallée (Pierre Boissière, Thierry Landes, Luc Villaret) devront être désignés.

⇒ Le cas de Magali Monti et de Stan Guérineau (du Boussut), gravement sinistrés et privés de tout chemin d'exploitation a été évoqué. Leur situation est particulière, dans la mesure où ce chemin est privé, qu' il se trouve sur la commune de Saint Martial.

Dans le cadre de l'aide que la mairie de Saint Roman se doit d'apporter aux personnes qui travaillent sur la commune, Luc Villaret a rappelé que des devis ont été aussitôt demandés, pour rétablir au plus vite un chemin carrossable, puis, dans un deuxième temps, pour l'enrochement du passage. A ce jour, le chemin provisoire a été réalisé, et la deuxième phase des travaux, dont le projet de prolonger le chemin provisoire et de le faire reposer sur le rocher serait une solution pérenne, et conduirait à des coûts moindres.
Magali Monti a fait une déclaration auprès de la Chambre d'agriculture. En outre, une délibération du Conseil municipal de Saint Martial a porté sur la prise en charge d'un tiers des travaux. Le dernier tiers sera financé par Saint Roman.

Plusieurs autres cas ont été répertoriés : des buses bouchées, sur le chemin communal qui mène à Driolle, , au dessus de l'Ubac ; ce qui eu pour conséquence d'emporter le terrain du dessous et de laisser les buses sans support au risque de voir cette route s'effondrer en partie, ainsi que le chemin de Malignos, sur la partie St Roman. Le chemin de Séverine Boitard et Bertrand Quinet, agriculteurs à Bourras, est endommagé ; la réfection du chemin du Peyridier est à réétudier, compte tenu des intempéries (le premier devis, demandé à l'entreprise Michel avant les intempéries, est annulé, et un second a été demandé). Un devis contradictoire sera demandé à une autre entreprise.

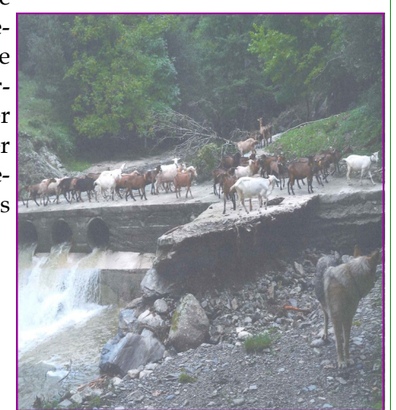

Enfin, la réactivité des entreprises sollicitées a été saluée.

mail : mairiestroman@orange.fr
www.saintromandecodieres.fr

Compte rendu du conseil municipal du 30 septembre (suite…)

III- Point sur la filière bois-énergie

Luc Villaret informe des dernières avancées du dossier :

Il se rendra le 1 er octobre à l'antenne du Vigan de la Chambre de commerce et d'industrie pour discuter du projet. Pour préparer ce rendez-vous, le dossier a été préalablement transmis à la CCI, qui l'a jugé excellent tout en recommandant d'approfondir les enjeux écologiques du projet. Un contact sera ensuite pris avec la région.
Luc Villaret a rencontré le Vice-président du Conseil général de l'Hérault. Un rendez-vous est à prévoir avec un spécialiste de la filière bois, à la Salvetat sur Agout.
Les sénateurs du Gard (Jean-Paul Fournier et Simon Sutour) seront contactés, pour qu'ils portent ce dossier et, le cas échéant, pour répondre à leur proposition d'aide financière.

IV- Questions diverses

Décision modificative au budget de la commune

Luc Villaret propose une délibération sur des décisions modificatives du budget de la commune, sur les lignes suivantes :
- Ligne 6451 : + 1 000€
- Ligne 6413 : + 3 000€
- Ligne 6454 : + 1 000€

Bien que non inscrite à l'ordre du jour, cette délibération est soumise au vote, aucun des conseillers ne s'y opposant.
Votée à l'unanimité.

Solidarité avec Saint-Laurent Le Minier

Indépendamment d'une collecte communale, une délibération est adoptée à l'unanimité, prévoyant de verser 1 500€ à la mairie de Saint-Laurent-Le Minier.

Le marché de Saint Roman

Pour répondre aux réserves exprimées par Frédérick Pascal lors de l'approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil, Luc Villaret a rappelé que le courrier qu'il a écrit était adressé à l'Association du marché et seulement destiné à demander une rencontre entre la présidente, le bureau et lui-même.

Un débat s'est de nouveau engagé, similaire à celui du Conseil municipal du 19 août, plusieurs conseillers regrettant seulement qu'aucun d'entre eux n'aient été consultés pour la rédaction et l'envoi de ce courrier.

Le projet de halle communale

Luc Villaret informe qu'un rendez-vous a été pris avec les architectes du Vigan le 1er octobre à 16 heures. Il s'y rendra avec Gérard Etancelin.

L'amélioration de l'acoustique de la bergerie du Trescol

Comme il lui avait été demandé, Sonia Medina a présenté (et remis aux membres du Conseil municipal) une proposition d'intervention pour améliorer l'acoustique de la Bergerie.
Son projet, construit après une rencontre avec un technicien du son, vise :
à défragmenter le son au niveau du plafond, par la suspension de nombreux éléments de bois (cèdre), ignifugés ;
à insonoriser les murs, par la pose de cadres de bois, également ignifugés et tendus de tissu.
Le coût estimé est de 1 965€ pour le plafond, et de 521€ pour les murs.

La proposition de Sonia est soumise à réflexion, et sera débattue en prochain Conseil.

L'éco-hameau

Un point d'information est fait par Luc Villaret sur le projet d'éco-hameau.
- La voie de la concertation est toujours en cours, des dates possibles de rencontre entre la mairie, d'une part, et le CAUE et la DDTM d'autre part, ayant été proposées. Notre interlocuteur à la DDTM serait désormais Florence Verdier, chef du Service Aménagement territorial Cévennes (service dans lequel travaille Valérie Raux).
Des candidats à l'éco-hameau ont fait part à Frédérick Pascal de leur désir d'acheter dès à présent leur parcelle de terrain. Il est encore prématuré de répondre à cette question, avant la rencontre avec la DDTM.

- Un habitant de la commune, ancien conseiller de tribunal administratif, avait été sollicité par la mairie pour étudier et donner son avis sur le recours déposé par la mairie contre l'arrêté préfectoral de refus du permis d'aménager.

Il a fait parvenir à la mairie une proposition de mémoire complémentaire, qui précise, pour l'essentiel, le contenu de notre mémoire, mais en lui donnant un caractère juridique plus accentué, et qui le complète de motifs juridiques liés à l'incompétence du signataire de l'arrêté.

a/ Deux motifs sont liés à la compétence du signataire de l'acte :

. la DDTM aurait statué à la place du Préfet ;

. Le signataire de l'arrêté de refus est le Secrétaire général de la sous-préfecture, lequel n'avait pas de délégation de signature, celle-ci ayant été donnée par le Préfet au seul sous-préfet.

b/ D'autres motifs concernent la légalité interne de la décision de refus :

. l'absence d'autorisation de défrichement de la parcelle C4 (régularisée depuis), n'est pas un motif suffisant pour fonder un rejet de la demande, compte tenu de la taille modeste de la parcelle. Le Préfet aurait pu lier son accord à la régularisation du dossier sur ce point ;

. le Préfet a jugé de l'intérêt de la commune en lieu et place du Conseil municipal, commettant ainsi des erreurs de droit et des erreurs de fait.

Ce mémoire complémentaire sera communiqué à chacun des conseillers municipaux, et fera l'objet d'un débat à la prochaine réunion du Conseil.